

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 5 (1876)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Question pratique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## QUESTION PRATIQUE.

---

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la lettre suivante que nous extrayons de l'excellent journal, *L'Education*.

« Puisque vos colonnes sont ouvertes à qui, de près ou de loin, s'intéresse à l'instruction primaire, laissez-moi vous faire part de quelques observations que me suggèrent mes visites de délégué cantonal dans les écoles dont la surveillance m'a été confiée. Tout récemment, j'ai passé quelques heures dans l'école réputée la meilleure de ma circonspection, dirigée par un instituteur très-capable. J'ai attentivement examiné la manière de faire du maître et la valeur des connaissances acquises par les élèves. L'écriture des premiers est très-bonne; leurs cahiers, très-soignés, renferment des dictées bien choisies et des problèmes empruntés aux besoins de la vie rurale. J'ai cru cependant remarquer que la pratique faisait défaut à ces enfants, et, pour m'en assurer, je posai à un des premiers la question suivante :

Supposons, lui dis-je, que votre père soit menuisier. Je lui commande un tableau noir semblable à celui-ci. Il me le fait payer 4 fr. 50 le mètre carré, non compris trois couches de peinture à 0 fr. 60 l'une. Il vous charge de me fournir sa note.

Je mis un mètre entre les mains de cet enfant; mais il ne sut en faire aucun usage et ne put résoudre ce problème. Je compris alors que la théorie joue un rôle trop exclusif dans certaines écoles, que les enfants ne sont pas mis assez souvent en présence des réalités, au pied du mur, comme on dit vulgairement, et qu'on ne les force pas assez à recourir à leurs propres ressources.

Voici un autre exemple à l'appui de mon assertion :

Dernièrement, je fus par hasard témoin de la colère d'une de mes voisines. Elle avait porté un pot chez le charcutier du bourg, pour qu'on le lui remplit de rillettes. En l'absence de la charcutière, son fils, garçon de 15 ans, le meilleur élève de la classe, était chargé de servir les clients. Il donna les rillettes demandées, puis, prenant la plume et le papier, se mit en devoir de faire le compte de la bonne femme, et lui demanda un prix exagéré. La bonne femme se récria disant qu'il y avait certainement erreur, qu'elle venait souvent faire le même achat et qu'elle n'avait jamais payé que la moitié de ce qu'on lui demandait. Notre garçon maintint son prix et n'en voulut point démordre. — La charcutière rentra sur ces entrefaites, se rangea, sans réflexion, à l'avis de son fils, dont elle avait une haute opinion, et dit à sa cliente : Ne savez-vous donc pas que mon fils ne peut pas se tromper, qu'il a tou-

jours été le premier de sa classe, et que, trois ans de suite, il a eu le prix au concours du canton ? Ma voisine ne se laissa pas convaincre. Elle exigea que son pot fut vidé et les rillettes pesées de nouveau. — L'opération faite, la charcutière fut forcée de donner tort à son fils. Notre écolier avait pesé à la fois le contenant et le contenu, sans déduire du poids total le poids du pot.

D'après ce que je lis dans votre feuille, il n'est pas rare que des faits analogues se produisent. Vos bons conseils contribueront à en diminuer le nombre ; et, quand les instituteurs les auront mis à profit, ils nous formeront des ouvriers, des agriculteurs intelligents et sachant tirer tout le parti désirable de l'instruction qu'ils auront reçue. »



## CORRESPONDANCES.

### I

Du Valais, le 20 mai.

Notre département de l'Instruction publique vient de publier un compte-rendu renfermant quatre tableaux sur la situation de nos écoles primaires. — Le premier de ces tableaux indique le nombre des élèves et des maîtres ou maîtresses avec les traitements alloués à chacun d'eux. On constate que la somme des traitements de notre personnel enseignant a subi une augmentation de 20,627 francs pour l'année scolaire 1874-75.

Le tableau N° 2 donne un aperçu des salles d'école et du matériel scolaire. D'après ce tableau, on voit qu'il nous reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. En effet, une salle de classe spacieuse et bien aérée est une chose indispensable ; or, cela nous manque encore dans bien des localités. Il faut bon gré malgré que l'Etat voue une plus grande attention à cette importante affaire. Nous avons encore des salles de classe où il y a à peine le volume d'air nécessaire pour 20 élèves et où cependant on est obligé d'en réunir une cinquantaine à la fois. Voilà de quoi compromettre la santé et des maîtres et des élèves, voilà ce qui explique pourquoi, dans certaines écoles, les absences pour causes de maladie sont si fréquentes ! Outre cela que de taquineries suscitées par les parents au maître qui, pour respirer à l'aise, est obligé d'ouvrir de temps à autre une fenêtre, la porte de la salle de classe, afin d'en renouveler l'air. De suite l'on se plaint que les enfants gèlent en classe, et que c'est le régent qui en est cause. Pour arriver à un bon résultat il faut que l'Etat surveille avec le plus grand soin la construction des nouveaux bâtiments